

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉQUIPEMENT



PROJET DU CORRIDOR ECONOMIQUE REGIONAL DE DJIBOUTI PCERD (P174300)

Financement : Banque Mondiale

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AMI N°007/IDA-PCERD/ADR/2022

Recrutement d'un Cabinet d'Audit Comptable et Financier du Projet PCERD

Réf : DJ-ADR-321004-CS-LCS

1. La République de Djibouti a reçu un financement auprès de la Banque Mondiale pour financer le Projet du Corridor Economique Régional de Djibouti (PCERD) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) objet du présent Avis à Manifestation d'Intérêt. L'Agence Djiboutienne des Routes est l'agence d'exécution du projet.
2. Les services pour lesquels les firmes sont invitées à manifester leur intérêt consistent à (i) permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet, pour les exercices 2021,2022 et 2023 ; (ii) s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

Le Cabinet s'assurera que :

- Toutes les ressources (Banque Mondiale et autres) ont été utilisées conformément aux dispositions de l'accord de prêt dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées ;
- Les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisés conformément aux dispositions de l'accord de financement, conformément aux règles et procédures d'acquisition de la Banque Mondiale et ont été correctement enregistrés dans les livres comptables ;
- Toutes les pièces justificatives, écritures et comptes ont été conservés pour toutes les opérations du Projet. Il y a lieu d'établir une interaction claire entre les livres de comptes et les rapports soumis à la Banque ;
- Le compte désigné est tenu conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux règles et procédures de la Banque Mondiale en matière de décaissements ;
- Les états financiers sont préparés par la direction du projet conformément aux principes comptables susmentionnés (cf. section 3.1 ci-dessus) et donnent une image

fidèle de la situation financière du projet à la fin de l'exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées pour la période close à cette date ;

- L'adéquation et l'efficacité du système comptable et du système de contrôle interne dans son ensemble ont été évaluées en vue de s'assurer de la bonne exécution des dépenses et des transactions financières ainsi que de la sauvegarde des biens du projet et leur utilisation aux fins du projet ;
- L'auditeur vérifiera l'existence, le statut, la localisation et l'utilisateur des immobilisations acquises. Le processus d'acquisition des immobilisations est respecté conformément aux procédures de la Banque mondiale ;
- Les dépenses inéligibles doivent faire l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit ; elles doivent être mentionnées dans la « Lettre à la Direction », et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.

Les missions d'audit annuelles des comptes seront conduites au total sur une période de deux (02) ans. La durée maximale de chaque mission d'audit annuelle n'excédera pas une durée de trente (30) Jours.

Les Termes de références (TDR) détaillés peuvent être obtenus sur demande à l'adresse indiquée ci-bas.

3. L'Agence Djiboutienne de Routes (ADR) invite les firmes de consultants éligibles d'indiquer leur intérêt dans l'exécution des services. Les Firmes de consultants intéressées sont invitées à manifester leur intérêt en fournissant les informations prouvant qu'ils sont qualifiés et ont l'expérience nécessaire pour exécuter les prestations décrites dans les Termes de Références. Les critères pour la présélection sont : **(i) Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de l'Audit et (ii) Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires.**
4. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (Novembre 2020) exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.
5. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **sélection au Moindre Cout (SMC)**, énoncée dans le Règlement de passation de marchés dans le cadre du financement des projets d'investissements (Novembre 2020).
6. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis à manifestation d'intérêt peut être demandé à l'adresse mentionnée ci-dessous.
7. Les manifestations d'intérêt en langue française doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous en personne ; par courrier ordinaire ou par courrier électronique au plus tard le **28 décembre 2022 à 8h00** (heure locale) à l'adresse ci-dessous.
8. L'adresse à laquelle il est fait référence aux articles ci-dessus est la suivante :
Monsieur SOUBANEH SAID ISMAEL
Directeur Général de l'ADR
BP 2511
Téléphone : (253) 21 33 23 11
Email : cr.sud@adr.dj